



Ligue Centre Val de Loire Tennis de Table

Vivez au Cœur du Ping !



CHER



EURE-ET-LOIR



INDRE



INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER



LOIRET

CONSIGNES SPORTIVES

Voir CIRCULAIRE : Vérification de la licence et du certificat médical

Tenue non réglementaire : Amende de 10 euros

PLACEMENT DES JOUEURS AU NIVEAU REGIONAL

Au niveau régional, seulement au 1^{er} tour, **les listes définitives**, avec les QUALIFIE(E)S de chaque catégorie sont établies dans l'ORDRE des POINTS CLASSEMENT de la PHASE en COURS. **Pour les 2^e, 3^e et 4^e tours**, ces listes sont établies selon les **RESULTATS DU TOUR PRECEDENT** (Places).

Dès le lendemain, envoyer les feuilles de poules, les tableaux et la liste des absents (signalés au JA) à la Ligue.

- Le classement est administratif, il pourra être modifié en fonction des forfaits.
- Toutes les parties se disputant au meilleur des 5 manches.
- Les joueurs doivent absolument vérifier la fiche de partie pour éviter les réclamations ultérieures.
- **Signalez vos forfaits à Edith GUERIN de préférence par mail : cf.eguerin@orange.fr ☎ 06 07 41 34 30**
- **Pour les forfaits intervenant à partir du samedi matin, précèdent l'épreuve, le signaler au juge-arbitre concerné.**

Placement et Classement des joueurs dans une poule

- Dans la mesure du possible, **deux joueurs d'une même association, doivent être placés dans des poules différentes**. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.
- Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribuant 2 points, une défaite 1 point. En cas d'abandon, refus de jouer ou disqualification le joueur marque 0 point.
- Lorsque deux participant(e)s terminent à égalité de points, ils (elles) sont départagé(e)s par le résultat de la partie les ayant opposé(e)s.
- Lorsque plus de deux participant(e)s terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si l'égalité persiste le quotient des points gagnés par les points perdus.
- Dès que l'un (ou plusieurs) des ex aequo peut être classés, on reprend la procédure décrite ci-dessus pour les joueurs restant à égalité.
- En cas d'égalité persistante, un tirage au sort est effectué.

ARBITRAGE des PARTIES

- En l'absence d'arbitres les joueurs(euses) arbitrent à la demande du Juge-arbitre : ils(elles) sont notamment tenu(e)s avant de quitter la salle, de demander au Juge-arbitre s'ils ne leur restent pas une partie à arbitrer.
- Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, le cas sera présenté à la commission sportive régionale qui prendra une sanction en rapport avec le critérium fédéral (descente, montée annulée, etc ...).
- Instruction pour le remplissage des feuilles d'arbitrage : exiger la signature du vainqueur de la partie.